

# Le GWP CARIBBEAN

## OBJET :

Rejoindre le GWP CARIBBEAN : c'est un réseau qui promeut la politique de gestion intégrée de l'eau

Le meeting de lancement de ce réseau est le 10 et 11 juin. C'est un meeting sponsorisé par le gouvernement hollandais et la banque interaméricaine de développement.

Marche à suivre : renvoyer la lettre d'intention signée, après avoir pris connaissance et signé les conditions d'adhésion de la GWP.

## **Présentation de la GWP Caribbean :**

Réseau régional dont le siège est fixé dans le pays où se situe le secrétariat. Il serait constitué d'une assemblée générale, un comité exécutif et d'un secrétariat.

### **1) Ses objectifs :**

- Etablir des alliances dans le domaine de la gestion de la ressource en eau,
- Promouvoir la participation du public dans la gestion des ressources en eau,
- Promouvoir la IWRM (gestion concertée de l'eau),
- Donner une dimension internationale à la région caraïbe,
- S'ouvrir à l'international afin de capitaliser le savoir faire international et en faire des opportunités pour la Caraïbe,
- Améliorer la gouvernance de l'eau en implantant un cadre législatif de travail,
- Collaborer au sein de la GWP avec d'autres institutions travaillant dans d'autres domaines du développement durable.

### **2) Ses fonctions**

- Identifier les fossés, ponts critiques et en faire part aux partenaires,
- Conseiller les membres,
- Favoriser la formation scientifique et technique des personnes appartenant à la région Caraïbe,
- Collecter et diffuser l'information dans les domaines d'activités concernés,
- Soutenir la IWRM dans la région et promouvoir la formation des pays partenaires en renforçant les liens de coopération,
- Entreprendre des projets de recherche, information, éducation,
- Organiser des meeting d'experts,
- Promouvoir le réseau et la IWRM à l'aide de programmes et projets
- Entretenir des liens étroits avec les gouvernements nationaux, les partenaires de GWP et les agences gouvernementales internationales ayant un intérêt dans la Caraïbe.

### **3) Durée**

Illimitée sauf si la résolution approuvée par les 2/3 par l'assemblée générale fixe une autre durée.

#### **4) Ses membres**

2 catégories :

a) Membres ordinaires : le réseau s'étend sur l'ensemble des îles caraïbéennes et inclut également la Guyane et le Surinam.

Tous les membres ordinaires auraient le droit de représenter de façon égale leur région au sein de l'assemblée générale et autres comités du réseau.

Les membres ordinaires, au niveau national, devront élire leur représentant à l'assemblée générale quand le besoin se fera sentir.

Les membres ordinaires devront contribuer au budget du réseau comme en l'assemblée générale.

Les membres ordinaires recevront les rapports annuels.

Ils devront faciliter et promouvoir les programmes fixés par le réseau de la façon la plus large qui soit.

Ils devront établir des partenariats à l'échelle nationale afin de coordonner leur approche de la IWRM.

b) Membres affiliés :

Les réseaux existants sur les régions partenaires (*Caraïbe, Guyane et Surinam*),

Les organisations et institutions nationales, régionales et internationales, acteurs de l'eau soit :

Les institutions gouvernementales,

Les organisations du secteur privé,

Les organisations professionnelles et municipales,

Les organismes et agences de droit public,

Les ONG,

Les organisations régionales,

Les services régionaux et les organisations internationales,

Les réseaux.

Les membres affiliés sont des gouvernements non caribéens.

Les membres fondateurs devront signer ces statuts pour qu'ils aient force exécutoire.

#### **5) L'assemblée générale ou délibérante**

L'organe de décision comprend un représentant de chaque pays. Le représentant est nommé par les membres de chaque pays ou par le réseau partenaire, si c'est tout un réseau qui est membre.

L'assemblée générale se réunit une fois par an, ou plus si c'est nécessaire.

Elle fixe les principes généraux du réseau. Elle adopte son propre règlement de fonctionnement.